

Projet artistique soutenu par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Compagnie Ennoia



La loi du silence

Médiation culturelle



Médiation culturelle

Nous proposons
six heures de médiation culturelle par classe,
permettant la sensibilisation au harcèlement scolaire
à travers des ateliers de théâtre.

Première heure

Cette introduction permet aux artistes et élèves de partir ensemble sur un langage commun pour l'ensemble de leurs échanges.

Nous présentons les trois protagonistes du harcèlement scolaire, à savoir victime, témoin et harceleurs, ainsi que leurs droits et leurs devoirs.

Nous expliquons les trois critères de reconnaissance du harcèlement : violence, répétition et isolement de la victime.

Nous leur donnons quelques statistiques, et nous inventons des exemples de situations afin de les questionner.

Nous mettons en lumière les mécanismes du harcèlement : isolement de la victime, le rejet d'une différence, les menaces, la peur de parler.

Nous proposons à tous d'accepter oralement **notre pacte de bienveillance**, qui prône le respect mutuel et le non-jugement. Toute infraction au pacte entraîne pour l'élève irrespectueux un arrêt immédiat des activités jusqu'à la fin de la séance.

Ce pacte permet ainsi d'instaurer un cadre protecteur pour tous les apprentis-comédiens stressés par leur première scène.



Médiation culturelle (suite)



Nous demandons toujours à l'enseignant accompagnant s'il a connaissance de situations de harcèlement scolaire au sein de la classe afin que celles-ci ne se reproduisent pas sur scène et qu'aucun élève ne se retrouve en difficultés.

Deuxième heure

Nous constituons des groupes de 4 ou 5 élèves en essayant au maximum de casser la dynamique copains-copines.

La première improvisation porte sur **le refus**. Comment et pourquoi refuse-t-on quelqu'un à sa table de self, dans son groupe de travail en Histoire ou dans son équipe en EPS ?

Nous guidons toujours les improvisations et soufflons aux personnes refusées **la technique du retournement à 180°*** : l'objectif est de pousser le harceleur dans ses retranchements et de déconstruire l'ensemble des ses arguments.

Si chaque jour le harceleur vient voir la victime pour lui dire : « Alors tu es encore tout seul ? », la victime peut lui répondre : « Non, chaque jour tu viens me voir, donc on est ensemble. Je t'ai même gardé une place à côté de moi aujourd'hui. »

Ainsi nous montrons que les harceleurs n'ont jamais d'arguments valables pour refuser qui que ce soit ou pour faire leur loi.

**Je me défends du harcèlement. Emmanuelle Piquet*



Médiation culturelle (suite)

Les heures de médiation culturelle se déroulent à
raison de deux heures par jour sur trois jours
(consécutifs ou non).

Troisième heure

Nous reprenons exactement les mêmes groupes et les mêmes situations que lors de l'improvisation du refus.

Chaque groupe rejoue sa scène et nous demandons à deux élèves du public d'intervenir en s'improvisant élèves, surveillant, CPE, parents, infirmière... dans le but de mettre fin à la situation de harcèlement. Ils doivent ainsi trouver **les solutions**.

Nous leur montrons qu'en cassant la dynamique de groupe, en convoquant les harceleurs, les témoins et les victimes séparément par exemple, celles-ci ont plus de facilité à se confier.



Médiation culturelle (suite)

Quatrième heure

La troisième improvisation porte sur **la confiance**.

Après avoir constitué de nouveaux groupes de travail, nous demandons à ceux-ci d'improviser une situation où l'élève victime de harcèlement refuse de se confier.

Les autres, qui jouent le rôle des parents, amis, témoins, surveillants... doivent comprendre qu'une victime de harcèlement n'ose pas raconter ce qui lui arrive par peur de représailles.

Il faut alors prendre le temps, parler d'autres choses, et parfois reposer plusieurs fois la même question pour que la parole se libère.

Cinquième heure

Cette dernière improvisation doit reprendre toutes les notions vues précédemment. Chaque nouveau groupe doit construire sa propre histoire en y intégrant :

- les trois profils : victime, harceleur et témoin
- une situation de refus
- des solutions
- une confiance
- l'intervention obligatoire des témoins
- un retournement à 180°.



Médiation culturelle (suite)

Sixième heure

Cette dernière heure est consacrée à la restitution publique des scènes d'improvisation élaborées lors de la cinquième séance.

Chaque groupe-classe, accompagné par son propre metteur en scène, a travaillé en parallèle d'un autre groupe, sans jamais voir son travail.

Lors de cette séance, les élèves deviennent à la fois acteurs et spectateurs : la classe A présente son travail à la classe B, qui lui restitue ensuite sa propre proposition, et ainsi de suite (C/D, E/F...).

Ce temps de restitution permet aux élèves de finaliser leur parcours, d'éprouver à leur tour les émotions de la scène et de se préparer, en tant que public, à la représentation du spectacle *La loi du silence* jouée par les comédiens professionnels.



Adresse mail

contact@cie-ennoia.fr

Téléphone

06 09 05 41 32

Adresse

93 rue Tronchet

69006 Lyon

Site Internet

www.cie-ennoia.fr

Facebook / Instagram

compagnie.ennoia

Association Loi 1901

W691103002

Contacts

La **Compagnie Ennoia** vous remercie d'avoir prêté attention à son projet *La loi du silence*.

Nous espérons bientôt venir vous rencontrer et jouer devant vos élèves.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou demande particulière.